



14/ Juillet 2021

PÔLE POSITION(S) – LES ENJEUX DE L'ESTUAIRE AU COEUR DES CONTRATS DE RELANCE DES INTERCOMMUNALITES

Alors que les EPCI travaillent à l'élaboration et à la signature avec l'Etat de leurs contrats de relance et de transition écologique (CRTE), les élus du Pôle métropolitain ont souhaité à l'unanimité s'engager sur des enjeux partagés et communs à l'échelle de l'estuaire.

Pour Edouard PHILIPPE, Président du Pôle métropolitain, « cette volonté affichée par les 8 intercommunalités membres de partager les mêmes priorités est une démarche positive et peu commune, qui montre à l'Etat, à la Région, que le Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine est un collectif qui existe et qui s'affirme ».

UN CHAPEAU STRATEGIQUE COMMUN ET DES ENJEUX PARTAGES

Concrètement, chacun des EPCI s'est engagé à intégrer dans son projet de contrat des éléments présentant le positionnement du Pôle métropolitain de l'estuaire de la Seine :

- La mise en cohérence des politiques publiques
- La mise en place d'actions de visibilité de l'estuaire de la Seine

Ainsi que des enjeux métropolitains sur lesquels travaillent collectivement les intercommunalités du Pôle dans le cadre de sa feuille de route 2021-2022 :

MOBILITES	DEVELOPPEMENT DURABLE ET SANTE	TOURISME & ATTRACTIVITE	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
Mobilités cyclables et électriques.	Démarches agricoles et alimentaires.	Stratégie touristique à l'échelle de l'estuaire.	Le développement des tiers-lieux. L'économie circulaire et l'écologie industrielle territoriale.

DES CLAUSES POUR CHAQUE ENJEU METROPOLITAIN

Pour chacun de ces enjeux, le Pôle métropolitain a mis à disposition des clauses qui peuvent être intégrées aux fiches actions des territoires.

A bientôt pour un prochain Flash Pôle et d'ici là n'oubliez pas de suivre et de relayer nos actualités sur les réseaux sociaux :

